

Les critères dont la Suisse se dote pour freiner l'immigration

RÉGLEMENTATION Le paquet d'accords entre Berne et l'Union européenne est assorti d'une clause de sauvegarde. Le Conseil fédéral a présenté hier les indicateurs et les procédures permettant de restreindre la libre circulation des personnes

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

En décembre dernier, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) le reconnaissait sans peine: la clause de sauvegarde, permettant à la Suisse de garder le contrôle de ses frontières, a été «le point le plus difficile à négocier» avec l'Union européenne. Cet écueil passé, le gouvernement a dû définir les indicateurs permettant de restreindre temporairement la libre circulation des personnes entre la Suisse et les ressortissants de l'Union européenne (UE).

Sans surprise, ces critères concernent l'immigration, le marché du travail, la sécurité sociale, le logement et les transports. En plus de ces indicateurs, le Conseil fédéral «fixe des seuils pour l'immigration nette en provenance de l'UE, le nombre de frontaliers, la hausse du chômage ou le taux de recours à l'aide sociale», a détaillé Beat Jans, ministre de la Justice, hier en conférence de presse. Et lorsque l'un de ces seuils est dépassé sur l'ensemble du territoire, le Conseil fédéral est tenu d'évaluer l'activation de la clause de sauvegarde.

Des seuils «relatifs»

Tous ces critères et seuils doivent permettre de freiner l'immigration lorsque le pays rencontre des «difficultés sérieuses d'ordre économique ou social». Et cela au niveau du pays, mais aussi de manière cantonale et dans certaines branches économiques. Une fois activée, la clause de sauvegarde permet de déterminer des contingents, de donner la priorité sur le marché du travail aux personnes vivant en Suisse, de restreindre le droit de séjour en cas de chômage, voire de réduire la durée de séjour pour la recherche d'un emploi.

Si les critères permettant de réguler l'immigration européenne seront clairement définis dans la loi fédérale sur



«Il est important de comprendre que ces seuils sont relatifs et basés sur un calcul en lien avec l'année précédente»

VINCENZO MASCIOLI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

les étrangers et l'intégration, ce n'est pas le cas des seuils, qui feront l'objet d'une ordonnance ultérieure. Mais pour disposer d'une base de discussion commune entre Berne, les cantons et les partenaires sociaux, il est nécessaire de les définir. Ce qu'a fait Vincenzo Mascioli, secrétaire d'Etat aux Migrations: «Il est important de comprendre que ces seuils sont relatifs et basés sur un calcul en lien avec l'année précédente. Ils ne sont pas absolus et immuables.»

Les seuils fixés, comme base de travail, pour les quatre critères de référence sont les suivants:

Chômage: augmentation de 30% sur l'ensemble du territoire par rapport à l'année précédente.

Immigration nette en provenance de l'UE: augmentation de 0,74%.

Frontaliers: augmentation de 0,34%.

Aide sociale: augmentation du taux de 12%.

«Si ces barèmes avaient été appliqués ces dernières années, le Conseil fédéral aurait dû examiner l'activation de la clause de sauvegarde à huit reprises depuis 2002, relève Vincenzo Mascioli.

Cela aurait été le cas en 2002, 2003, 2008, 2009, 2011, 2013, 2020 et 2022.» La hausse du chômage aurait déclenché le processus à quatre reprises durant cette période, comme en 2020 où le taux de sans-emplois avait augmenté de 36% par rapport à 2019. Ces seuils sont qualifiés de «sensés» par Vincenzo Mascioli et seront intégrés à la consultation.

Beat Jans a salué cet outil de régulation: «La clause du besoin fonctionne comme un extincteur. On est content de l'avoir sous la main lorsqu'un feu éclate. Cela permet d'éviter des dommages plus graves. De plus, la clause de sauvegarde peut être activée sans mettre en danger les accords avec l'Union européenne. Il s'agit d'un progrès par rapport à ce que nous connaissons actuellement.»

Plus grande marge de manœuvre

La possibilité de réguler l'immigration existe déjà en cas de «graves problèmes économiques ou sociaux». Mais les obstacles sont importants: les mesures ne sont possibles que si le comité mixte, l'organe composé de représentants de l'UE et de la Suisse, donne son feu vert. A l'avenir, la marge de manœuvre suisse sera plus grande: en cas de désaccord, elle pourra saisir le tribunal arbitral. Si ce dernier reconnaît les difficultés liées à l'immigration, le Conseil fédéral peut prendre les mesures envisagées. Si ces mesures provoquent un déséquilibre, l'UE peut prendre des mesures de rééquilibrage, mais uniquement dans le domaine de la libre circulation des personnes. Un processus assez long et compliqué, mais qui représente une véritable exception suisse.

Politiquement, des efforts importants devront être déployés pour expliquer les critères, les seuils et les mécanismes permettant de déclencher la clause de sauvegarde. Les partis ne s'y trompent pas en saluant majoritairement l'approche «flexible» proposée. Seule l'UDC s'exprimera aujourd'hui en conférence de presse, pour évoquer «la clause de sauvegarde du conseiller fédéral Beat Jans qui n'est rien d'autre qu'un mensonge et une tromperie de premier ordre!». Rendez-vous est pris. ■

MAIS ENCORE

Les parlementaires peuvent consulter le paquet d'accords avec l'UE

Toutes les conseillères et conseillers nationaux et aux Etats pourront consulter les textes des accords négociés avec l'Union européenne, a décidé hier le Conseil fédéral. La consultation sera, elle, ouverte avant l'été. Les membres du comité consultatif, dont certains siègent au parlement, ont accès à ces textes depuis la mi-avril. Cela a été ressenti par d'autres comme une inégalité de traitement, rappelle le gouvernement. Et de préciser qu'il n'est pas obligé, à ce stade, de rendre publics ces accords. (ATS)

Manon Schick et la DGEJ dans la tourmente

VAUD La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse se trouve dans le viseur d'un groupe défendant les pères divorcés. Elle répond que ses procédures ont été nettement améliorées ces dernières années

AÏNA SKJELLAUG

Il est des services de l'Etat plus sujets à critiques que d'autres. La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, dont l'une des missions est de se substituer aux parents lorsque ceux-ci ne sont pas capables de protéger leurs enfants, est de ceux qui, qu'importe le canton, génèrent des remontrances. La convocation de la presse hier par l'association Mouvement, Parents, Enfants, Jeunesse (MPEJ) est le dernier exemple en date. Elle demande la démission de Manon Schick, directrice du service.

Tout avait commencé à bouger en 2018, après que le canton eut découvert avec horreur que, dans le Nord vaudois, une fratrie de huit enfants suivie par les services sociaux vivait depuis des années en enfer créé par un père maltraitant et abuseur. Le système avait été remis en question. L'ancien juge Claude Rouiller avait rendu un rapport sévère sur les dysfonctionnements et l'Etat, annoncé un plan d'action. Le chef du Service de protection de la jeunesse et la responsable de l'Office régional de protection des mineurs, la mise en place d'un nouveau système d'information, le développement d'outils de suivi, ainsi que des projets pilotes sur la collaboration parentale.

«Rien ne bouge»

«Rien n'a bougé depuis le rapport Rouiller», regrettent aujourd'hui les membres de cette association. Qui sont-ils? Des pères divorcés, pour la plupart, qui estiment qu'il existe un «biais féministe largement situé à gauche» au sein de la DGEJ. «La garde d'un enfant est généralement attribuée à la mère plutôt qu'au père», dénoncent-ils. Ils ont déjà tenté le dépôt d'une pétition au Grand Conseil de 720 signatures pour se faire entendre. Mais le mois dernier, leur pétition a été rejetée. «Nous demandons l'instauration d'un organe de contrôle et de surveillance afin d'assurer le bon fonctionnement du service de la protection des mineurs dans notre canton», répète Julien Dura, qui mène l'opération. «Et nous estimons que le maintien en poste de Manon Schick est incompatible avec la nécessité d'une réforme en profondeur du système et d'un retour à un cadre réellement protecteur pour les enfants.»

Parmi eux, l'avocat Benoît Sannonens rapporte avoir officié dans plusieurs procédures qui

l'ont «choqué». «La principale problématique provient des rapports de la DGEJ. Alors qu'ils sont censés être une aide pour que le juge rende sa décision, ils ont systématiquement un parti pris, les faits sont reportés de manière fallacieuse et cela va être retenu en défaveur de tel ou tel parent.»

Autre critique: le manque de personnel au sein du service, ce qui surcharge les assistants sociaux, d'où un turn-over très important selon eux, et un manque de formation à l'interne.

Des actions perçues de manière émotionnelle

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse répond que, depuis 2018, elle a mis en place de nombreuses réformes visant à améliorer les pratiques et procédures, tout en restant sous un contrôle strict de la part des organes de surveillance tels que la Cour des comptes, qui effectue actuellement un audit de suivi de l'institution. Son principal objectif, poursuit-elle, est de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, «bien que l'action de l'Etat, souvent perçue de manière émotionnelle par les familles, soit parfois jugée trop interventionniste ou incompétente». «Parmi les réformes importantes (abouties ou en cours), on note la création d'un cinquième Office régional de protection des mineurs, la mise en place d'un nouveau système d'information, le développement d'outils de suivi, ainsi que des projets pilotes sur la collaboration parentale.»

Une pétition de 720 signatures a été déposée au Grand Conseil. Mais le mois dernier, celle-ci a été rejetée

L'été dernier, la politique socio-éducative a également été renforcée par l'octroi de 80 millions de francs sur quatre ans, validés par le Conseil d'Etat, pour faire face à l'augmentation des signalements et à la complexification des situations. «Ce financement permet de travailler à la stabilisation des institutions et de lutter contre la pénurie de personnel.»

Le nombre d'enfants suivis dans le canton de Vaud est en constante augmentation. Ils étaient 8598 l'année dernière. Parmi eux, 88% bénéficiaient d'un encadrement socio-éducatif à domicile, 12% étaient placés en foyer ou en famille d'accueil. ■

«Le service public garanti» selon Albert Rösti

ÉLECTRICITÉ L'ouverture du marché pour tous les consommateurs suscite des critiques. Le conseiller fédéral s'est voulu rassurant hier, tout en rappelant que l'accord avec l'Union européenne était essentiel à la sécurité énergétique

YAN PAUCHARD, BERNE

Des différents volets du paquet d'accords avec l'Union européenne, celui concernant l'électricité apparaissait de prime abord comme le plus évident, tant il semble logique pour la Suisse de mieux s'intégrer dans un réseau avec lequel elle dispose déjà de plus de 40 lignes transfrontalières. Pourtant, sur ce dossier, rien ne sera facile pour le Conseil fédéral. Alors que les détails ne sont pas encore connus, le texte est déjà controversé, en particulier sur la question de l'ouverture du marché pour tous les consommateurs finaux. Tant à l'UDC qu'au sein des syndicats, des voix redoutent que les ménages privés ne se retrouvent exposés aux fortes fluctuations des prix de l'électricité.

Des conséquences sur la facture difficiles à évaluer

Face aux critiques, le gouvernement se veut néanmoins rassurant. Hier, le conseiller fédéral Albert Rösti a explicité les principaux points de la mise en œuvre. «Avec l'entrée en vigueur de l'accord, toutes les consommatrices et tous les consommateurs pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité et ne seront plus captifs», a relevé le magistrat UDC, chargé de l'Energie. A

ses yeux, «le service public sera garanti», car les personnes «ne souhaitant pas passer dans le marché libre resteront automatiquement auprès de leur fournisseur local, avec des prix régulés».

Si les conséquences sur la facture des ménages demeurent difficiles à évaluer, Benoît Revaz, le directeur de l'Office fédéral de l'énergie, a estimé que les prix allaient baisser compte tenu de la concurrence nouvelle. Albert Rösti a de son côté insisté sur les mesures de protection qui seront mises en place, telles qu'un outil de comparaison des offres ou un organe de médiation. De même, les fournisseurs d'électricité sur le marché libre devront s'enregistrer auprès de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).

Pénurie et black-out

Un long débat s'ouvre donc, avec dès juin l'ouverture de la consultation. L'actuel contexte d'incertitudes pourrait représenter le meilleur allié du Conseil fédéral. Les tensions avec la Russie à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine ont réactualisé le risque d'une pénurie d'énergie, tout comme la panne géante du 28 avril dernier dans la péninsule Ibérique a ravivé la crainte d'un black-out. La semaine dernière, après de nouvelles prévisions intégrant notamment une forte hausse de la consommation, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a décidé de maintenir son alerte dans les années à venir. Pour son président, Werner Luginbühl, l'accord avec l'UE est essentiel à la sécurité énergétique du pays,

assurant ses capacités d'importation et stabilisant la situation à long terme.

«Les calculs de l'ElCom montrent que le besoin de réserve va drastiquement augmenter pour faire face aux risques de situations critiques», a appuyé Albert Rösti, évoquant l'éventualité d'une pénurie de gaz, d'un hiver très froid, de restrictions unilatérales des capacités transfrontalières ou de maintenances inattendues de centrales nucléaires. Dans cette situation, le Conseil fédéral a encore pris deux mesures hier pour sécuriser l'approvisionnement en électricité: la construction dès 2026 de cinq centrales de réserve, dont celle déjà existante de Monthey en Valais (l'unique projet situé en Suisse romande), ainsi que la prolongation du «parachute» pour les grands électriciens. Concrètement, il s'agit d'aides financières destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique, *too big to fail*, comme on a l'habitude de dire pour les banques.

Relance du nucléaire

Mais toutes ces mesures à court et moyen terme ne suffiront pas, a prévenu Albert Rösti. L'UDC bernois a appelé à rester ouvert à toute nouvelle technologie. Il a annoncé que le gouvernement présenterait son message pour son contre-projet à l'initiative black-out cet automne. Le Conseil fédéral devrait confirmer sa volonté de revenir sur la décision populaire de sortir de l'atome. Un autre long débat s'ouvrira alors en parallèle de la question de l'accès au réseau européen. ■

EN BREF

La Suisse serre la vis sur les aluminiums russe et biélorusse

La Suisse, à l'instar de l'UE, intensifie ses sanctions contre la Russie et la Biélorussie. L'importation de l'aluminium provenant de ces deux pays sera interdite dès aujourd'hui. La vente d'aluminium russe est également interdite, a indiqué le Conseil fédéral hier. Pour la Biélorussie, les «restrictions à l'exportation» sont renforcées. Le but est d'appliquer des sanctions homogènes afin d'empêcher le contournement de celles frappant la Russie, précise le gouvernement. Celui-ci suit ainsi le 16e paquet de sanctions décidé par l'UE en début d'année, après avoir adopté une première partie en mars. D'autres sanctions ont été adoptées hier contre la Russie. Les minerais de chrome, par exemple, ne peuvent plus être exportés en raison de leur utilisation militaire. Il en va de même pour les logiciels pour l'exploration pétrolière et gazière. ATS